

## 59 - Eau et Assainissement - Autorisation de lancement de marchés de fournitures et services

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur** : Le Département Eau et Assainissement doit procéder à différentes consultations pour l'achat de fournitures et de prestations de services.

Les consultations seront lancées selon les procédures de l'appel d'offres ouvert et de l'appel offres restreint.

Intitulé du marché / Etendue du besoin à satisfaire	Montant annuel HT ou TTC
Fourniture de produits chimiques pour le traitement de l'eau Marché à bons de commande d'un an avec possibilité de 3 reconductions Lot 1 : Sels de fer (assainissement) Lot 2 : Polychlorure d'aluminium (assainissement) Lot 3 : Polychlorosulfate d'aluminium (WACHB ou équivalent)	Appel Offres Ouvert Sans mini ni maxi Estimation annuelle : 172 000 € HT
Maintenance, fiabilisation et évolution du système de supervision du Département Eau et Assainissement de la Ville de Besançon. Marché à bons de commande d'une durée de 6 ans	Procédure adaptée restreinte Avec maxi Estimation : 410 000 € HT

### Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à lancer la procédure de passation des marchés,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés avec les titulaires retenus.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

«**M. LE MAIRE** : C'est adopté».

*Récépissé préfectoral du 26 septembre 2014.*